

PROGRAMME D'EXPORTATION DE L'EXPORTATEUR EMERGENT



❖ Critères d'éligibilité

L'exportateur émergent doit répondre aux critères suivants :

- ✓ Inscrit sur la liste des exportateurs agréés pour l'exportation de l'huile d'olive,
- ✓ La moyenne du total de ses exportations de l'huile d'olive conditionnée au cours des trois dernières années n'a pas dépassé 25 tonnes.

Remarque : Les entreprises du commerce international ne sont pas éligibles aux aides du fonds. (Article n°2 du décret n°2006-2095 du 24/07/2006 tel que modifié et complété notamment par le décret gouvernemental n°2020-1 du 2 janvier 2020).

❖ Constitution du dossier

La constitution du dossier se fait en deux (02) phases :

1^{ère} phase : Vérification de l'éligibilité de l'entreprise aux aides du fonds.

L'entreprise doit présenter à la direction générale des industries alimentaires (DGIA) :

- Une demande sollicitant les aides du fonds,
 - Un dossier comprenant les pièces énumérées au niveau de l'annexe I ;
- Et ce avant le 20/03/2020.

2^{ème} phase : L'entreprise éligible aux aides du fonds sera appelée à présenter à la DGIA dans un délai ne dépassant pas le 17/04/2020 :

- Un contrat signé avec un conseiller en exportation agréé par le ministère chargé du commerce,
- Un programme d'exportation sur trois ans à réaliser afin d'atteindre les objectifs en terme d'exportation. (Voir Annexe II)

Remarque :

- Les services du conseiller en exportation consistent à la préparation du programme d'exportation et à l'accompagnement de l'exportateur émergent durant la période d'exécution dudit programme,
- La direction générale des industries alimentaires peut demander à l'entreprise des documents supplémentaires nécessaires à l'étude de son dossier.

❖ Les Actions soutenues par le FOPRHOC :

L'intervention du fonds pour le soutien du programme d'exportation réalisé par l'exportateur émergent comprend notamment les actions suivantes :

- La prospection des marchés,
- La promotion,
- Le développement de l'entreprise,
- Le développement du produit,
- La distribution,
- La mise en place à l'étranger des structures de distribution, de commercialisation et de marketing.

Remarque : Le détail de ces actions est présenté, à titre indicatif, au niveau de l'annexe III.

❖ Les avantages du FOPRHOC

Prime pour soutenir le programme d'exportation réalisé par l'exportateur émergent:

- 1^{ère} année : 90% du coût du programme (plafond de 100 mille dinars)
- 2^{ème} année : 80% du coût du programme (plafond de 100 mille dinars)
- 3^{ème} année : 70% du coût du programme (plafond de 100 mille dinars)

Remarque :

- Le coût du programme comprend le paiement des services du conseiller en exportation.
- N'entrent en ligne de compte dans l'octroi et le débloqué de l'aide que les actions réalisées par l'entreprise à partir de la date de dépôt de la demande au bureau d'ordre de la Direction Générale des Industries Alimentaires ou au bureau d'ordre centrale du ministère de l'Industrie et des PME.

PROGRAMME D'EXPORTATION DE L'EXPORTATEUR EMERGENT

ANNEXE I

ELEMENTS CONSTITUTIFS D'UN DOSSIER FOPRHOC

1^{ère} PHASE (Pièces prouvant l'éligibilité aux aides du fonds)

- 1 Une demande d'octroi d'avantages émanant de l'entreprise signée par son responsable juridique au non de Mr le ministre chargé de l'industrie,
- 2 Une fiche signalétique dûment remplie dont le modèle est envoyé par mail,
- 3 Une copie récente du registre de commerce
- 4 Une copie du cahier des charges relatif à l'organisation de l'exportation de l'huile d'olive signé par le responsable juridique,
- 5 Une copie de certificat de contrôle de qualité à l'exportation prouvant que l'entreprise a exporté auparavant de l'huile d'olive conditionnée
- 6 Certificat de propriété de la marque
- 7 Statut de l'entreprise
(En cas de participation étrangère : Capital Tun/étranger)

2^{ème} PHASE

- 1 Contrat signé avec un conseiller en exportation agréé par le ministère chargé du commerce accompagné par son CV
- 2 Programme d'exportation sur trois ans

ANNEXE II

Le programme d'exportation de l'exportateur émergent comprend :

1. Un Tableau récapitulatif des actions à réaliser dans le cadre du programme sur trois (03) ans et leurs coûts:

Années	Actions à réaliser	Coût (TND)
2020		
2021		
2022		

2. Une fiche pour chaque action accompagnée des pièces justificatives du coût des actions (devis, cahier des charges, etc.). La fiche doit comprendre les aspects suivants:

- **Objectif et pertinence de l'action,**
- **Description détaillée de l'action,**
- **Population cible/Marché cible,**
- **Coûts détaillés,**
- **Modalité de réalisation,**
- **Durée de réalisation,**
- **Résultats attendus**

L'entreprise doit être disponible pour fournir toute information jugée utile pour l'instruction de son dossier

ANNEXE III

Détail des actions du programme d'exportation

1. Actions de Prospection

- Visite de foires et salons
- Missions de Prospection des marchés
- L'adoption des parties étrangères concernées par la filière de l'huile d'olive conditionnée et ce dans le cadre de la promotion, du marketing et de la commercialisation de l'huile d'olive
- Abonnement dans des bases de données, sites web, annuaires, revues, etc.
- La recherche d'intermédiaires dans les marchés cibles et les prestations d'apport d'affaires
- Élaboration et/ou acquisition des études de marchés

2. Actions de Promotion

- Participation aux salons, foires et événements à caractère promotionnel
- L'élaboration de supports de communication pour faire connaître l'entreprise, ses activités et sa production (site web, actions digitales, publicitaires écrites, audiovisuelles, etc.)
- Organisation d'événements à caractère promotionnel (journées portes ouvertes, etc.)

3. Développement de l'entreprise

- Assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'exportation
- Développement des compétences liées à l'activité export
- Assistance et frais de certification et d'accréditation (y compris les laboratoires)
- Acquisition des outils software de développement de l'export (CRM, logiciel de veille, traçabilité...)
- Mise en place du commerce électronique

4. Développement produit

- Certification, création de label qualité et homologation de l'huile d'olive conditionnée pour l'accès aux marchés cibles
- Conception et adaptation de l'emballage aux exigences des marchés cibles (étiquette, bouteille, coffret, etc.)
- Création, acquisition et enregistrement de marques commerciales
- Analyses, contrôle et tests de l'huile d'olive conditionnée destinés à l'export

5. Distribution

- Référencement dans les circuits de distribution en Tunisie et à l'étranger et toutes les actions de promotion et de marketing qui lui sont liées,
- Actions de Co-Marketing et/ou animation sur les lieux de vente

6. La mise en place à l'étranger des structures de distribution, de commercialisation et de marketing

- Frais de l'étude d'opportunité d'implantation à l'étranger
- Frais de loyer pour les 3 premières années
- Loyer ou Achat de fonds de commerce
- Frais de mission de mise en place et de suivi de l'implantation
- Frais de la constitution juridique (frais d'avocat, publication légale, etc.)
- Actions promotionnelles liées à l'implantation à l'étranger